

Réunion du mardi 25 avril 2017
2017/006

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-03 **Objet : Mise en place du dispositif**
« Argent de Poche »

M. le Maire signale que depuis plusieurs années, le dispositif « Argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée d'½ journée (3h).
- Le jeune ne pourra pas travailler plus de 5 demi-journées par semaine, 20 demi-journées par an en été et 10 jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires.
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- Une régie d'avance doit être mise en place.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- ✓ Aide à l'entretien des bâtiments et espaces publics....
- ✓ Aide à l'entretien des espaces verts, le nettoyage, l'arrosage, le désherbage manuel des parterres et du cimetière, le ramassage des tailles de haies,....
- ✓ Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...
- ✓ Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, ...

M. le Maire propose de fixer le budget à 900€ pour l'année 2017 et de créer une régie d'avance afin de permettre le versement de l'indemnisation directement aux jeunes concernés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Décide de mettre en place le dispositif argent de poche sur la commune tel que décrit ci-dessus.
- Fixe le budget prévisionnel de cette opération à 900 €
- Décide de créer une régie d'avances « Argent de poche »
- Charge M. le maire de nommer par arrêté un régisseur des recettes (titulaire et suppléant) pour la gestion de la régie.
- Fixe le tarif de la mission de 3 h à 15 euros, conformément à la réglementation en vigueur.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les contrats et tout autre document nécessaire pour mener à bien cette décision.

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-04 **Objet : Redynamisation du centre bourg**
Fonds de Concours Dinan Agglomération

M. le Maire rappelle la volonté des élus de redynamiser le bourg par :

- La rénovation d'un bâtiment dit « Le Petit Presbytère » à l'état d'abandon en habitation accessible aux personnes à mobilité réduite ou âgées.
- L'aménagement, la sécurisation, l'accessibilité de la place de l'église afin de rééquilibrer le bourg en développant le secteur de la place de l'église qui prolonge celui de la mairie, qui est actif grâce à des aménagements moderne de

Réunion du mardi 25 avril 2017
2017/006

type parking, plantations, éclairage public, passage protégé et espace public desservant le lotissement « Résidence le Granits » et l'unique commerce.

- Que des dossiers de demande de subventions ont été déposés au titre :
 - de la DETR
 - du Contrat Départemental de Territoire 2016-2020
 - De l'Office Départemental des anciens combattants pour le déplacement du monument aux morts
 - Du Contrat de Pays
 - Des Fonds parlementaire

Il signale que :

- le dossier ne peut pas être financé dans le cadre de la réserve parlementaire (plus de crédits).
- Que la subvention dans le cadre du contrat de territoire vient d'être accordée pour un montant de 42 806€.
- Lors de sa réunion du 24 avril, le conseil d'agglomération a validé les modalités de mise en œuvre de la politique du fonds de concours aux communes de Dinan Agglomération pour l'année 2017 et fait part des modalités d'attribution.

Il propose de solliciter les Fonds de Concours versés aux communes par Dinan Agglomération et de modifier le plan de financement comme suit :

DEPENSES H.T	RECETTES
Travaux : Rénovation bâtiment en habitation accessible aux personnes à mobilité réduite. 122 904.78 €	Contrat de territoire 42 806.00€ Office Départemental des Anciens Combattants 986.00€ pour le déplacement du monument aux morts.
Aménagement, sécurisation, accessibilité de la place de l'église 56 000.00 €	Fonds de concours (Dinan Agglomération) 20 000.00€ Fonds propres : 115 112.78€
TOTAL : 178 904.78 € H.T.	TOTAL : 178 904.78 € H.T.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition présentée par M. le Maire
- Adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-05 **Objet : Pavoisement**

M. le Maire donne la parole à Jean-Yves NEDELLEC, 1^{er} adjoint qui signale qu'il est nécessaire d'acheter de nouveaux drapeaux et fait part des propositions qu'il a en sa possession.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. l'adjoint, avoir pris connaissance de tous les éléments en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne son accord pour :

- l'achat :
 - de drapeaux auprès de la société SEDI de UZES pour un montant de 171.18 € HT plus les frais de port.
 - D'un écusson pour l'école.
- Que la totalité des deux acquisitions ne dépassent pas les 350 €.
- Donner pouvoir à M. le Maire pour signer les devis et tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Questions diverses

HLM de la Rance

M. le maire rappelle qu'en compagnie des adjoints, il avait reçu M. Rambaud des HLM de la Rance afin d'étudier la possibilité de réaliser deux, voire trois logements locatifs sur un ou deux lots dans le lotissement « Domaine Pierre DUTHILLEUL ».

Il signale :

- qu'il a reçu de nouveau en fin d'après-midi avec les adjoints M. Rambaud qui leur a fait savoir qu'une opération est réalisable et fait part de la note d'intention architecturale.
- Que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil
- Que chaque conseiller va être destinataire de la note d'intention architecturale et du projet de convention de réalisation de logements locatifs sociaux.

Association Ap'Art [É]

Mme Graziella WERNER fait part du compte-rendu de la rencontre du samedi 22 avril et signale qu'une réunion aura lieu le 23 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant clos, aucune autre question diverse n'est abordée,
la séance est levée à 20h50.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérémy DAUPHIN

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-01 Objet : **Redynamisation du centre bourg***

Rénovation « Petit Presbytère »

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-02 Objet : **Activité scolaire « Voile »**

Subvention

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-03 Objet : **Mise en place du dispositif**

« Argent de Poche »

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-04 Objet : **Redynamisation du centre bourg* Aménagement de la place de l'église* Fonds de Concours Dinan Agglomération**

Séance du 25 Avril 2017 n° 2017-06-05 Objet : **Pavoisement**

Questions diverses *HLM de la Rance*Association Ap'Art [É]

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL			